

Forest Policy

Basic Knowledge

Modules associés

- [La gouvernance des forêts](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)



Ce module présente les éléments clés des politiques forestières publiques. Il examine la façon dont les gestionnaires forestiers peuvent aider à formuler des politiques forestières basées sur un consensus qui équilibrent les intérêts, les priorités et les besoins liés à la conservation et à l'utilisation des forêts et les avantages qui en découlent, et pose des questions comme les suivantes : « Qu'est-ce qu'une politique forestière ? » « Pourquoi les pays devraient-ils avoir une politique forestière ? » et « En quoi consiste une bonne politique forestière ? ». Ce module examine aussi diverses formes de politiques forestières et présente les étapes de la formulation des politiques.



Ce module présente les éléments clés des politiques forestières publiques. Il examine la façon dont les gestionnaires forestiers peuvent aider à formuler des politiques forestières basées sur un consensus qui équilibrent les intérêts, les priorités et les besoins liés à la conservation et à l'utilisation des forêts et les avantages qui en découlent, et pose des questions comme les suivantes : « Qu'est-ce qu'une politique forestière ? » « Pourquoi les pays devraient-ils avoir une politique forestière ? » et « En quoi consiste une bonne politique forestière ? ». Ce module examine aussi diverses formes de politiques forestières et présente les étapes de la formulation des politiques.

En quoi consiste une politique forestière?

Une politique forestière – appelée parfois stratégie forestière – est une vision à long terme du secteur forestier qui comprend une série d'aspirations, de buts et d'objectifs et une description d'[un plan d'action pour les réaliser](#). La FAO définit une « politique forestière » comme :

« un accord négocié entre le gouvernement et les parties prenantes (c'est-à-dire tous ceux qui dépendent des avantages procurés par les forêts ou qui autorisent, contrôlent ou réglementent l'accès à ces ressources) sur les orientations et les principes d'action qu'ils adoptent, en harmonie avec les politiques socioéconomiques et environnementales nationales, pour guider et déterminer les décisions sur l'utilisation durable et la conservation des forêts et des arbres au profit de la société ».

La participation à la formulation d'une politique forestière peut aider les gestionnaires forestiers, les propriétaires des forêts et les particuliers intéressés aux forêts à exprimer leurs attentes des forêts et contribuer à la concrétisation de ces attentes. Les questions clés traitées dans les politiques forestières peuvent comprendre l'étendue des ressources forestières (y compris les biens et services) ; la diversité biologique forestière ; la santé et la vitalité des forêts ; les fonctions de production des ressources forestières et les cadres juridiques, de décision et institutionnels. Les politiques forestières traitent de façon détaillée de questions comme le régime foncier, l'utilisation des terres, le changement climatique, l'emploi, la foresterie communautaire, le financement et l'investissement, les paiements pour les biens et services environnementaux, la consommation de bois, les marchés internationaux et les industries forestières.

En quoi consiste une politique forestière?

Une politique forestière – appelée parfois stratégie forestière – est une vision à long terme du secteur forestier qui comprend une série d'aspirations, de buts et d'objectifs et une description d'[un plan d'action pour les réaliser](#). La FAO définit une « politique forestière » comme :

« un accord négocié entre le gouvernement et les parties prenantes (c'est-à-dire tous ceux qui dépendent des avantages procurés par les

forêts ou qui autorisent, contrôlent ou réglementent l'accès à ces ressources) sur les orientations et les principes d'action qu'ils adoptent, en harmonie avec les politiques socioéconomiques et environnementales nationales, pour guider et déterminer les décisions sur l'utilisation durable et la conservation des forêts et des arbres au profit de la société ».

La participation à la formulation d'une politique forestière peut aider les gestionnaires forestiers, les propriétaires des forêts et les particuliers intéressés aux forêts à exprimer leurs attentes des forêts et contribuer à la concrétisation de ces attentes. Les questions clés traitées dans les politiques forestières peuvent comprendre l'étendue des ressources forestières (y compris les biens et services) ; la diversité biologique forestière ; la santé et la vitalité des forêts ; les fonctions de production des ressources forestières et les cadres juridiques, de décision et institutionnels. Les politiques forestières traitent de façon détaillée de questions comme le régime foncier, l'utilisation des terres, le changement climatique, l'emploi, la foresterie communautaire, le financement et l'investissement, les paiements pour les biens et services environnementaux, la consommation de bois, les marchés internationaux et les industries forestières.

Pourquoi les pays devraient-ils avoir des politiques forestières ?

Il est de plus en plus reconnu que les forêts ont de multiples valeurs qui doivent être maintenues ou renforcées et que les différentes parties prenantes ont des droits légitimes aux avantages forestiers. Les gestionnaires forestiers font face, dès lors, à des défis de plus en plus complexes à mesure que la gestion forestière s'oriente vers un processus plus inclusif et intersectoriel exigeant la participation de diverses parties prenantes et l'équilibre de leurs intérêts souvent concurrents. Différentes parties prenantes peuvent prioriser différentes questions, comme les avantages économiques, sociaux, culturels ou environnementaux qu'elles tirent des forêts ; dans certains cas, les priorités du développement national peuvent éclipser les besoins immédiats des populations locales. Les responsables des politiques forestières doivent de plus en plus se rendre compte des impacts et de la dépendance des forêts et de leur gestion vis-à-vis d'autres secteurs et inversement. Une politique forestière peut fournir un cadre permettant une gestion durable des forêts (GDF) qui équilibre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des parties prenantes et de la société. D'une manière spécifique une politique forestière :

- **établit une vision à long terme** qui assure que les valeurs des forêts sont protégées, maintenues et renforcées pour les générations présentes et futures ;
- **fournit une stratégie permettant d'affronter des défis naissants** comme le changement climatique et de répondre à de nouvelles opportunités comme le « verdissement » des économies ;
- **Aide à harmoniser les exigences de différents utilisateurs et définit les rôles et les fonctions** de tous les intervenants au sein et hors du secteur forestier public, des gestionnaires forestiers à l'administration publique chargée des forêts ;
- **fournit un cadre pour les institutions, y compris des lois et réglementations.** Les politiques forestières fournissent une direction, et la législation est normalement considérée comme un instrument servant à la mise en œuvre d'une politique forestière, établissant des droits et responsabilités et officialisant les [arrangements de la gouvernance](#).

La FAO estime que le nombre de pays qui élaborent des énoncés officiels de politique forestière s'est accru de 15 pour cent en 2007-2015 démontrant une tendance mondiale dans l'[élaboration des politiques forestières](#).

Pourquoi les gestionnaires forestiers doivent-ils participer à l'élaboration des politiques ?

Les politiques ont des impacts sur les décisions de gestion. Bien que les gouvernements doivent jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration des politiques forestières, le processus devrait englober tous les intervenants concernés et profiter de leurs connaissances, expérience et perceptions. Aujourd'hui plus que jamais les parties prenantes veulent que les politiques forestières répondent aux préoccupations socioéconomiques d'ordre général, comme le régime foncier, l'accès aux ressources forestières, la répartition équitable des avantages et les droits locaux par rapport à ceux promulgués par l'État ; si elles sont ignorées ces préoccupations peuvent déclencher un conflit prolongé. En outre, les gestionnaires forestiers sont tenus de plus en plus responsables par la société de la façon dont ils gèrent et utilisent les biens forestiers. Le processus d'élaboration d'une politique forestière exige donc des consultations régulières entre les parties prenantes dans le but d'équilibrer des intérêts divergents, d'identifier les questions clés et de faire en sorte que les avantages tirés des forêts et les coûts soient distribués équitablement. Il est crucial que les gestionnaires forestiers – qui peuvent être des experts forestiers ou des gestionnaires traditionnels – soient impliqués dans l'élaboration des politiques forestières, entre autres, pour les raisons suivantes :

- Les entreprises tiennent de plus en plus les gestionnaires forestiers comme responsables de la manière dont ils gèrent et utilisent les biens forestiers.
- Les gestionnaires forestiers possèdent des connaissances sur les utilisateurs et utilisations que les autres parties prenantes peuvent ne pas avoir. Ils peuvent jouer un rôle clé dans l'élaboration des politiques en partageant leurs expériences quotidiennes de gestion des forêts, et en assurant que les priorités et objectifs des politiques sont techniquement viables.
- Une politique forestière définit les objectifs généraux à long terme qui encadrent les décisions de gestion. L'objectif à long terme d'accroître le couvert forestier, par exemple, implique des activités indiquées dans les plans de gestion par le nombre d'hectares,

l'identification des espèces adaptées, etc. le budget associé. La participation des gestionnaires à l'élaboration des politiques assure que les objectifs sont réalistes et réalisables.

- La participation des gestionnaires forestiers avec d'autres parties prenantes, comme les communautés locales, les autorités locales, les intérêts privés et d'autres secteurs à l'élaboration des politiques, peut contribuer à créer des partenariats pour la mise en œuvre de la politique qui est finalement élaborée, et à éviter ou gérer les conflits dans l'utilisation des terres.
- La participation des gestionnaires forestiers à l'élaboration des politiques accroît leur responsabilité vis-à-vis de sa mise en œuvre et, si ces gestionnaires sont des employés du gouvernement, promeut la responsabilisation du gouvernement.

Politiques forestières contribue aux ODD:



Pourquoi les pays devraient-ils avoir des politiques forestières ?

Il est de plus en plus reconnu que les forêts ont de multiples valeurs qui doivent être maintenues ou renforcées et que les différentes parties prenantes ont des droits légitimes aux avantages forestiers. Les gestionnaires forestiers font face, dès lors, à des défis de plus en

plus complexes à mesure que la gestion forestière s'oriente vers un processus plus inclusif et intersectoriel exigeant la participation de diverses parties prenantes et l'équilibre de leurs intérêts souvent concurrents. Différentes parties prenantes peuvent prioriser différentes questions, comme les avantages économiques, sociaux, culturels ou environnementaux qu'elles tirent des forêts ; dans certains cas, les priorités du développement national peuvent éclipser les besoins immédiats des populations locales. Les responsables des politiques forestières doivent de plus en plus se rendre compte des impacts et de la dépendance des forêts et de leur gestion vis-à-vis d'autres secteurs et inversement. Une politique forestière peut fournir un cadre permettant une gestion durable des forêts (GDF) qui équilibre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des parties prenantes et de la société. D'une manière spécifique une politique forestière :

- **établit une vision à long terme** qui assure que les valeurs des forêts sont protégées, maintenues et renforcées pour les générations présentes et futures ;
- **fournit une stratégie permettant d'affronter des défis naissants** comme le changement climatique et de répondre à de nouvelles opportunités comme le « verdissement » des économies ;
- **Aide à harmoniser les exigences de différents utilisateurs et définit les rôles et les fonctions** de tous les intervenants au sein et hors du secteur forestier public, des gestionnaires forestiers à l'administration publique chargée des forêts ;
- **fournit un cadre pour les institutions, y compris des lois et réglementations.** Les politiques forestières fournissent une direction, et la législation est normalement considérée comme un instrument servant à la mise en œuvre d'une politique forestière, établissant des droits et responsabilités et officialisant les [arrangements de la gouvernance](#).

La FAO estime que le nombre de pays qui élaborent des énoncés officiels de politique forestière s'est accru de 15 pour cent en 2007-2015 démontrant une tendance mondiale dans l'[élaboration des politiques forestières](#).

Pourquoi les gestionnaires forestiers doivent-ils participer à l'élaboration des politiques?

Les politiques ont des impacts sur les décisions de gestion. Bien que les gouvernements doivent jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration des politiques forestières, le processus devrait englober tous les intervenants concernés et profiter de leurs connaissances, expérience et perceptions. Aujourd'hui plus que jamais les parties prenantes veulent que les politiques forestières répondent aux préoccupations socioéconomiques d'ordre général, comme le régime foncier, l'accès aux ressources forestières, la répartition équitable des avantages et les droits locaux par rapport à ceux promulgués par l'État ; si elles sont ignorées ces préoccupations peuvent déclencher un conflit prolongé. En outre, les gestionnaires forestiers sont tenus de plus en plus responsables par la société de la façon dont ils gèrent et utilisent les biens forestiers. Le processus d'élaboration d'une politique forestière exige donc des consultations régulières entre les parties prenantes dans le but d'équilibrer des intérêts divergents, d'identifier les questions clés et de faire en sorte que les avantages tirés des forêts et les coûts soient distribués équitablement. Il est crucial que les gestionnaires forestiers – qui peuvent être des experts forestiers ou des gestionnaires traditionnels – soient impliqués dans l'élaboration des politiques forestières, entre autres, pour les raisons suivantes :

- Les entreprises tiennent de plus en plus les gestionnaires forestiers comme responsables de la manière dont ils gèrent et utilisent les biens forestiers.
- Les gestionnaires forestiers possèdent des connaissances sur les utilisateurs et utilisations que les autres parties prenantes peuvent ne pas avoir. Ils peuvent jouer un rôle clé dans l'élaboration des politiques en partageant leurs expériences quotidiennes de gestion des forêts, et en assurant que les priorités et objectifs des politiques sont techniquement viables.
- Une politique forestière définit les objectifs généraux à long terme qui encadrent les décisions de gestion. L'objectif à long terme d'accroître le couvert forestier, par exemple, implique des activités indiquées dans les plans de gestion par le nombre d'hectares, l'identification des espèces adaptées, etc. le budget associé. La participation des gestionnaires à l'élaboration des politiques assure que les objectifs sont réalistes et réalisables.
- La participation des gestionnaires forestiers avec d'autres parties prenantes, comme les communautés locales, les autorités locales, les intérêts privés et d'autres secteurs à l'élaboration des politiques, peut contribuer à créer des partenariats pour la mise en œuvre de la politique qui est finalement élaborée, et à éviter ou gérer les conflits dans l'utilisation des terres.
- La participation des gestionnaires forestiers à l'élaboration des politiques accroît leur responsabilité vis-à-vis de sa mise en œuvre et, si ces gestionnaires sont des employés du gouvernement, promeut la responsabilisation du gouvernement.

Politiques forestières contribue aux ODD:

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



15 VIE
TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



Modules associés

- [La gouvernance des forêts](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)

In more depth

En quoi consiste un bon processus de politique forestière ?

Une bonne politique forestière est **participative, basée sur des compromis, intersectorielle, à long terme, adaptable, fondée sur des preuves et impulsée par le pays.**

Participation et création de compromis. Idéalement, les politiques forestières devraient viser à réunir les objectifs différents et souvent changeants des parties prenantes dans une vision partagée pour le secteur forestier et un plan d'action convenu, et cet objectif se réalise le mieux par un processus participatif d'élaboration de la politique. Non seulement il est la clé pour atteindre un sentiment conjoint d'appropriation, mais il est vital pour garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs déclarés. Il faudrait veiller tout particulièrement à inclure les femmes et les populations indigènes dans ces processus. Les femmes sont les parties prenantes les plus importantes mais elles sont souvent confrontées à des obstacles insurmontables les empêchant d'apporter une contribution originale au processus décisionnel. Par conséquent, des connaissances précieuses sont perdues et les besoins de la communauté ne sont pas pris en charge de manière équitable et efficace (voir les [cas](#) sur les enseignements tirés en matière de participation des femmes à la formulation de politiques et de pratiques).

Intersectorielle, à long terme et adaptable. Une bonne politique forestière nationale partira d'objectifs sociaux élargis et à long terme comme le développement économique, la réduction de la pauvreté et la durabilité de l'environnement. Elle reconnaîtra que les forêts ont besoin d'être gérées de façon à tenir compte de l'interdépendance des forêts et des autres secteurs, politiques et utilisations des terres. Ainsi, une politique forestière influencera la mesure dans laquelle les populations bénéficient des forêts, y compris qui reçoit quels bénéfices – elle le fera, par exemple, en [influençant les règlements sur le régime forestier](#). Une bonne politique forestière sera aussi cohérente avec d'autres politiques sectorielles, comme l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la biodiversité et le changement climatique. La [conversion des forêts](#) – la coupe des forêts naturelles pour d'autres utilisations, comme l'agriculture ou l'exploitation minière – est un rappel des effets négatifs que les incitations et politiques d'autres secteurs peuvent avoir sur la GDF si elles ne s'appuient pas mutuellement. Les décideurs des gouvernements centraux, provinciaux et locaux ont des rôles clés à jouer dans l'harmonisation des politiques de façon intersectorielle (secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ainsi que ceux chargés de la biodiversité et du changement climatique, par exemple).

Les bonnes politiques forestières seront adaptables aux conditions changeantes liées, par exemple, à l'urbanisation, la décentralisation, le climat et la demande de produits et services forestiers. De ce fait, les politiques forestières devraient être soumises à un examen périodique et modifiées, si nécessaire.

Basée sur des preuves. L'élaboration et l'application de la politique forestière devraient utiliser toutes les connaissances écologiques, sylvicoles, économiques et sociales disponibles – scientifiques aussi bien que traditionnelles.

Impulsée par le pays. Avant tout, l'élaboration de la politique forestière nationale devrait être impulsée par le pays de façon à être ancrée dans les objectifs élargis du développement durable national et conforme aux priorités politiques, économiques, sociales et environnementales. Cela dit, les processus d'élaboration des politiques forestières bénéficient souvent du soutien technique d'organismes donateurs et de processus internationaux comme [REDD+](#) et [FLEGT](#) et des politiques nationales efficaces inscriront les questions et priorités nationales dans leurs contextes régionaux et mondiaux (voir «les différents niveaux de politiques forestières» ci-dessous).

En quoi consiste un bon processus de politique forestière ?

Une bonne politique forestière est **participative, basée sur des compromis, intersectorielle, à long terme, adaptable, fondée sur des preuves et impulsée par le pays.**

Participation et création de compromis. Idéalement, les politiques forestières devraient viser à réunir les objectifs différents et souvent changeants des parties prenantes dans une vision partagée pour le secteur forestier et un plan d'action convenu, et cet objectif se réalise le mieux par un processus participatif d'élaboration de la politique. Non seulement il est la clé pour atteindre un sentiment conjoint d'appropriation, mais il est vital pour garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs déclarés. Il faudrait veiller tout particulièrement à inclure les femmes et les populations indigènes dans ces processus. Les femmes sont les parties prenantes les plus importantes mais elles sont souvent confrontées à des obstacles insurmontables les empêchant d'apporter une contribution originale au processus décisionnel. Par conséquent, des connaissances précieuses sont perdues et les besoins de la communauté ne sont pas pris en charge de manière équitable et efficace (voir les [cas](#) sur les enseignements tirés en matière de participation des femmes à la formulation de politiques et de pratiques).

Intersectorielle, à long terme et adaptable. Une bonne politique forestière nationale partira d'objectifs sociaux élargis et à long terme comme le développement économique, la réduction de la pauvreté et la durabilité de l'environnement. Elle reconnaîtra que les forêts ont besoin d'être gérées de façon à tenir compte de l'interdépendance des forêts et des autres secteurs, politiques et utilisations des terres. Ainsi, une politique forestière influencera la mesure dans laquelle les populations bénéficient des forêts, y compris qui reçoit quels bénéfices – elle le fera, par exemple, en [influençant les règlements sur le régime forestier](#). Une bonne politique forestière sera aussi cohérente avec d'autres politiques sectorielles, comme l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la biodiversité et le changement climatique. La [conversion des forêts](#) – la coupe des forêts naturelles pour d'autres utilisations, comme l'agriculture ou l'exploitation minière – est un rappel des effets négatifs que les incitations et politiques d'autres secteurs peuvent avoir sur la GDF si elles ne s'appuient pas mutuellement. Les décideurs des gouvernements centraux, provinciaux et locaux ont des rôles clés à jouer dans l'harmonisation des politiques de façon intersectorielle (secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ainsi que ceux chargés de la biodiversité et du changement climatique, par exemple).

Les bonnes politiques forestières seront adaptables aux conditions changeantes liées, par exemple, à l'urbanisation, la décentralisation, le climat et la demande de produits et services forestiers. De ce fait, les politiques forestières devraient être soumises à un examen périodique et modifiées, si nécessaire.

Basée sur des preuves. L'élaboration et l'application de la politique forestière devraient utiliser toutes les connaissances écologiques, sylvicoles, économiques et sociales disponibles – scientifiques aussi bien que traditionnelles.

Impulsée par le pays. Avant tout, l'élaboration de la politique forestière nationale devrait être impulsée par le pays de façon à être ancrée dans les objectifs élargis du développement durable national et conforme aux priorités politiques, économiques, sociales et environnementales. Cela dit, les processus d'élaboration des politiques forestières bénéficient souvent du soutien technique d'organismes donateurs et de processus internationaux comme [REDD+](#) et [FLEGT](#) et des politiques nationales efficaces inscriront les questions et priorités nationales dans leurs contextes régionaux et mondiaux (voir «les différents niveaux de politiques forestières» ci-dessous).

Comment reconnaît-on une bonne politique forestière ?

Une politique forestière type consiste en un énoncé de politique, appelé parfois énoncé des priorités stratégiques ; un programme à moyen terme (un programme pluriannuel de travail, par exemple) et un plan d'action à court terme.

Énoncé de politique. Les différents pays ont des énoncés structurés de façon différente - certains n'ont que dix pages alors que d'autres sont beaucoup plus longs. Tous les énoncés de politique présentent les objectifs et buts pour le secteur forestier. Les objectifs peuvent être par exemple les suivants :

- La politique forestière est bien intégrée dans les politiques nationales, régionales et sectorielles et occupe une place prioritaire dans le programme de développement national.
- Les impacts négatifs sur les forêts sont réduits et les ressources forestières et la biodiversité protégées et conservées.
- Les forêts sont gérées conformément aux plans de gestion pluri-objectifs intégrés et mises en valeur sur la base d'informations fiables et de méthodologies modernes pour les évaluations et l'inventaire des ressources forestières.
- La politique améliore le cadre juridique et institutionnel pour la mise en valeur, la gestion et la conservation de toutes les forêts, rationalisant la coordination et la coopération entre les organismes.
- La politique décrit les mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilisation dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières, y compris la mise en application appropriée du code forestier.
- La politique étend la juridiction de l'organisme forestier pour faciliter la protection et la conservation des arbres, des forêts et des mangroves sur les terres privées dans les zones rurales et urbaines.
- La politique renforce les institutions et les capacités dans le secteur forestier.
- La politique collecte les informations sur les ressources forestières
- La politique réduit la pauvreté et assure la sécurité alimentaire.

Les énoncés de politique contiennent souvent les sections suivantes : contexte ou informations de base ; vision pour le secteur ; approche de la mise en œuvre ; et [distribution des responsabilités](#).

Programme à moyen terme. Les énoncés de politique ne fournissent par normalement d'abondants détails sur les moyens de mise en œuvre ou les responsabilités des intervenants. En revanche, ces détails sont fournis dans une étape successive de l'élaboration de la politique où le programme à moyen terme est défini à l'aide de processus consultatifs. Un programme à moyen terme cherche à définir comment les priorités stratégiques seront réalisées et qui sera impliqué dans leur application. Ce qui suit est un exemple d'une partie d'un programme à moyen terme :

- Les liaisons et complémentarités de la politique forestière avec d'autres politiques de développement nationales, sectorielles et régionales (réduction de la pauvreté, développement régional, agriculture, tourisme, énergie, éducation, adaptation au changement climatique, etc.) seront renforcées par :

- L'établissement d'un organisme de coordination/consultation formé des représentants de haut niveau de ministères clés, y compris le ministère des finances, pour coordonner les politiques nationales sectorielles et les activités des donateurs internationaux qui pourraient avoir des impacts sur la mise en valeur des forêts ;

- L'évaluation et la spécification du milieu institutionnel de la mise en œuvre des politiques, y compris les fonctions et responsabilités des différents ministères et organismes. Cela inclura une définition de la façon dont les citoyens intéressés (peuples autochtones, petits exploitants et secteur privé) agiront dans le cadre de leurs organismes respectifs pour la protection de leurs droits.

- Des programmes intégrés pour la conservation et l'utilisation des forêts et des autres ressources naturelles seront introduits et soutenus
- Des dispositions budgétaires et financières seront stipulées pour rendre la politique réalisable en :

- Affectant des budgets pour les organisations responsables ;

- Cherchant des possibilités intérieures/extérieures d'investissement ;

- Créant des capacités dans les organisations du secteur public et privé ;

- Créant des mécanismes novateurs comme les paiements pour les services environnementaux, sur la base de compensations pour les externalités par les secteurs publics et privés.

Un plan d'action à court terme pour la mise en œuvre de la politique et la réalisation des objectifs déclarés peut aussi être préparé. Un exemple. Peut être trouvé [ici](#).

Les [études de cas](#) indiquées dans ce module fournissent d'autres exemples de politiques forestières, , d'application de politiques forestières et de leur processus d'élaboration.

Les différents niveaux des politiques forestières

La plupart des politiques forestières sont guidées au plan national, bien que des politiques forestières sous-nationales et locales existent souvent aussi. La prolifération d'accords internationaux sur les politiques forestières depuis le début des années 1990, fait que aujourd'hui une vingtaine d'entre eux environ concernent de divers aspects de la foresterie. Les politiques forestières ne peuvent être efficaces si elles sont appliquées dans l'isolement ; dans la mesure du possible, les processus d'élaboration et d'application des politiques forestières nationales doivent collaborer et s'harmoniser avec les processus stratégiques aux niveaux supérieurs (régional ou mondial, par exemple) et inférieurs (sous-nationaux).

Les politiques forestières sont élaborées à différents niveaux du gouvernement pour diverses raisons. Dans certains pays, par exemple, les gouvernements sous-nationaux ont beaucoup plus de compétences que les gouvernements nationaux en matière de GDF, des cadres beaucoup plus diversifiés et une responsabilité constitutionnelle claire. Dans ces pays, il est raisonnable d'élaborer des politiques forestières sous-nationales. Au Canada, les cadres des politiques forestières diffèrent largement entre les provinces. En Colombie britannique, des accords forestiers communautaires ont été établis qui, aux yeux des organisations forestières communautaires, ont eu un large succès [en termes de participation publique](#). La province vante aussi un modèle réussi de consultations multi-parties prenantes au niveau de la prise de décisions sur l'utilisation des terres, basé sur des [exercices de recherche du consensus](#). Ces processus présentent un risque d'incohérence des politiques provinciales par rapport aux politiques centrales ; idéalement, les pays ayant des politiques forestières sous-nationales auront aussi des politiques nationales englobantes devant assurer la cohérence au niveau national.

Les instances et les conseils multi-parties prenantes sous-nationaux sont des outils importants pour renforcer le dialogue entre le gouvernement et les parties prenantes dans les processus nationaux d'élaboration et d'application des politiques. Les gestionnaires et propriétaires forestiers devraient considérer ces plateformes comme des opportunités de être impliquer et de jouer un rôle moteur dans la prise de décision sur les forêts.

Les instances forestières multi-parties prenantes ont eu du succès au Guatemala, un pays avec 20 ans d'expériences dans les domaines

de l'élaboration et de la mise en œuvre [participative des politiques forestières](#). Il a été établi des tables rondes sur les forêts (« mesas de concertación y política forestal ») comme mécanismes autonomes pour le dialogue sous-national comprenant des représentants du gouvernement central, des autorités locales, des organisations non gouvernementales et de la société civile et des compagnies privées intervenant dans la production, la conservation, la protection et l'utilisation des ressources forestières. Les objectifs des tables rondes sont de discuter, analyser et proposer des solutions pour les problèmes forestiers ; soutenir la formulation de la politique forestière nationale ; proposer et mettre en œuvre des mesures aux niveaux sous-national et national ; promouvoir l'utilisation des forêts pour le développement socioéconomique et proposer et mettre en œuvre la formation et le renforcement des capacités. Les participants perçoivent largement que les tables rondes sont réussies grâce à la participation des intervenants sous-nationaux de multiples secteurs ; la formulation consécutive de programmes de développement forestier sous-nationaux ; et leur rôle dans la diffusion de la politique et du programme forestiers nationaux.

Un exemple particulièrement intéressant du résultat du processus de tables rondes consiste dans les concessions communautaires au Guatemala, octroyées dans la Réserve de Biosphère Maya du Petén, où un demi million environ d'hectares de forêts est géré durablement par les communautés locales, fournissant des avantages locaux et conservant les forêts. Dans les zones octroyées aux communautés les incendies forestiers et les empiètements de terres sont pratiquement inexistantes ; dans le reste de la Réserve de biosphère Maya, en revanche, les déforestations et les incendies de forêts prédominent.

Étapes fondamentales de l'élaboration des politiques et quand et comment les gestionnaires forestiers peuvent et devaient participer

La formulation d'une politique efficace comprend plusieurs étapes clés. Les gestionnaires individuels, les propriétaires et les communautés forestières peuvent ne pas participer à toutes ces étapes (bien que leurs organisations représentatives devaient le faire), mais il est important qu'ils comprennent ces étapes ainsi que les possibilités de participer à différents stades, et les avantages qui peuvent découler de cette participation.

Planification, renforcement des capacités et communication. Les premières étapes de la formulation des politiques comprennent : la description des responsabilités des organismes décisionnels ; établissement de la façon dont les groupes de parties prenantes concernées participeront ; la préparation des plans de travail, des calendriers et des budgets ; la préparation des stratégies de communication ; et le renforcement des capacités à gérer le processus et à engager les [groupes de parties prenantes de façon significative](#). [1] Les processus durent en moyenne de 12 à 18 mois.

Les gestionnaires forestiers peuvent et devraient participer à cette étape de la formulation de la politique pour communiquer leurs attentes sur la façon dont les forêts devraient être gérées, tirant parti de leur propre expérience et pour aider à renseigner les intéressés (populations locales, y compris les communautés autochtones, par exemple) sur ce à quoi s'attendre du processus de formulation de la politique et encourager une large participation. En fonction du contexte, des ressources peuvent être mises à disposition (ou recherchées) pour aider à renforcer les capacités des gestionnaires forestiers à s'engager dans cette étape. Ainsi, négocier avec les intéressés et les renseigner exigent des compétences en matière de communication qui peuvent être perfectionnées grâce à la formation.

Analyse préparatoire : fournir des informations de base clés. Des informations fiables, de haute qualité sur des questions juridiques, économiques, environnementales, techniques, politiques et sociales et d'autres politiques sont essentielles pour l'élaboration de politiques forestières rationnelles. Par exemple, on a besoin de données impartiales sont exigées sur :

- Les ressources forestières, leurs utilisations et leur gestion ;
- Le contexte environnemental, politique, social, démographique, économique et technologique et ses tendances ;
- Les politiques, lois et stratégies en vigueur et passées concernant les forêts ;
- Les utilisations des terres, l'aménagement du territoire et leurs régimes de propriété et de gestion des terres.
- Des arrangements institutionnels et des capacités.
- Des questions clés de politique forestière nationale – ce qui a réussi (et ce qui n'a pas bien réussi) dans le passé et les liens avec d'autres politiques.
- Les engagements internationaux relatifs aux forêts.

L'expérience et les connaissances des gestionnaires et des propriétaires forestiers – et les données qu'ils détiennent – sur différents aspects des forêts font qu'ils sont bien placés pour participer à la formulation de politiques basées sur de données fiables l'évidence. Les gestionnaires forestiers peuvent contribuer à assurer que les objectifs des politiques sont réalisables techniquement et qu'ils ont, de ce fait, des chances réalistes d'être mis en œuvre.

Obtenir un leadership politique de haut niveau et un soutien administratif. Sans un soutien politique de haut niveau, de la part, par exemple, des chefs d'État, des ministères gouvernementaux ou du Parlement, il est improbable que les ministères d'autres secteurs

participent activement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques forestières.

Engager les organismes gouvernementaux dans des secteurs autres que le secteur forestier aux niveaux local, sous-national et national est donc essentiel pour la formulation d'une bonne politique et sa mise en œuvre efficace (y compris un soutien financier).

Les gestionnaires et propriétaires forestiers doivent se rendre compte de l'importance d'un soutien politique de haut niveau. Ils peuvent appuyer cette étape en fournissant des informations objectives sur le processus de formulation des politiques, ce qui permettrait de convaincre les autorités de haut niveau du besoin de réforme et d'assurer qu'un budget adapté est affecté.

Déterminer qui doit participer et comment, et le type de soutien nécessaire. La représentation efficace des intéressés dans le processus de formulation des politiques est cruciale, mais différentes parties prenantes seront impliquées concernées à des niveaux différents – de l'information (par des présentations et des prospectus) et la consultation (par des questionnaires, par exemple) à la prise de décisions partagée (participation aux négociations) et mise en œuvre. C'est pourquoi (entre autres), la formulation participative des politiques peut être complexe. Les outils suivants peuvent aider les responsables de la gestion ou de la coordination de la formulation des politiques à déterminer la mesure dans laquelle (et quand et comment) différentes parties prenantes devraient participer, et aider à régler les conflits concernant la gestion des forêts :

[Renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux](#); [Gestion participative des conflits pour le renforcement des programmes forestiers nationaux \(pfn\)](#); [Outils moteurs: manuel d'utilisation d'outils et des ressources pour influencer les politiques dans la gestion des ressources naturelles](#); et [Outils pour l'analyse institutionnelle, politique et sociale de la réforme des Politiques](#).

Bien qu'il soit improbable que les gestionnaires forestiers déterminent qui doit participer au processus de formulation des politiques forestières, ils devraient comprendre que les facilitateurs devront les engager comme les autres parties prenantes à différents stades du processus, par des moyens différents. Pourquoi cela est-il important ? Entre autres choses, la participation de multiples parties prenantes au processus de formulation des politiques peut contribuer à établir des partenariats entre parties prenantes, éviter ou gérer des situations conflictuelles et créer les capacités nécessaires pour traiter les désaccords entre groupes d'intérêts.

Guider et gérer le processus : Un organisme de direction ou une équipe de gestion – souvent appelé comité de direction – comprenant des représentants des gouvernements locaux et nationaux, du secteur privé, de la société civile et des peuples autochtones – s'occupe normalement de guider les processus de formulation et d'application des politiques forestières. Ce comité de direction est en définitive responsable de la soumission de l'énoncé de politique préliminaire au gouvernement et de divers aspects connexes, comme la communication avec les parties prenantes. Les comités de direction avec les représentants des groupes de parties prenantes principales peuvent :

- Assurer l'accès à l'information que détiennent ces groupes de parties prenantes et améliorer la compréhension des impacts des politiques forestières précédentes ;
- Faire des recommandations qui tiennent compte des intérêts des groupes de parties prenantes principales.
- Améliorer la diffusion des conclusions et recommandations parmi les divers intéressés.
- Obtenir une meilleure acceptation des politiques forestières révisées et des arrangements pour leur mise en œuvre.

Les gestionnaires forestiers devraient se tenir au courant du travail du comité de direction (ou d'autres formes d'équipe de gestion) et accepter de s'y engager, le cas échéant.

Formuler un accord par le dialogue et la négociation. Quatre étapes distinctes caractérisent l'accord sur la politique forestière : 1) dialogues des parties prenantes aux niveaux local, sous-national (provincial ou étatique, par exemple) et national ; 2) conclusion de l'accord sur les buts et objectifs de la politique forestière, et la façon dont ils seront réalisés ; 3) rédaction de l'énoncé de politique forestière préliminaire; 4) validation de la politique forestière préliminaire.

Les dialogues multi-parties prenantes au début du processus sur des questions comme « Qui possède, gère et utilise nos forêts ? » « Comment planifier au mieux l'utilisation des terres ? » et « Les parties prenantes ont-elles des droits adaptés à leurs besoins ? » sont cruciaux pour éviter les conflits et les désaccords par la suite. Entre autres, une discussion sur les objectifs généraux, les contraintes et les opportunités de la gestion des forêts peut émerger (étape 2). Pendant ce processus, un examen de la législation existante, des politiques connexes, des engagements internationaux, des cadres institutionnels, des répercussions financières et budgétaires aura lieu aussi, mais il s'agira d'un exercice technique réalisé principalement par des experts.

Lors de l'étape 3, le comité de direction rédige une politique provisoire tenant compte des résultats des dialogues des parties prenantes. Les opinions des experts techniques au sein ou hors du gouvernement et des personnes ne participant pas pleinement au processus de

formulation mais ayant une influence sur l'adoption de la politique devraient être obtenues lors de cette étape.

Au cours de l'étape 4, un processus est établi pour informer les parties prenantes de la politique provisoire, obtenir leurs opinions à son égard et finaliser le document. Une fois que la version finale a été validée par une conférence multi-parties prenantes, le comité de direction effectue un examen final et soumet le programme à l'organisme gouvernemental guidant le processus, qui le présentera au chef du gouvernement, au conseil des ministres ou à d'autres organismes de haut niveau, selon qu'il convient.

Les processus de formulation des politiques forestières sont, en définitive, des négociations, et c'est dans l'intérêt des gestionnaires et propriétaires forestiers d'y participer, en premier lieu pour assurer que les résultats sont viables techniquement, réalistes sur le plan économique et social et responsables vis-à-vis de l'environnement et, en outre, pour faciliter la mise en œuvre de la politique et réduire les conflits. Un rôle particulièrement important pour les gestionnaires forestiers consiste à tenir les communautés locales au courant des décisions de haut niveau et à les encourager à participer au processus de formulation de la politique.

Mettre en œuvre une politique forestière

Malgré les bonnes intentions, les politiques forestières échouent souvent à cause de la faiblesse de la mise en œuvre, du manque de soutien, de la divergence des intérêts et de l'absence de sanctions et de mise en application. Des stratégies détaillées et des plans d'action devraient être élaborés pour la mise en œuvre de nouvelles politiques forestières, établissant – y compris avec une division claire des tâches – comment mettre la politique en pratique et réaliser ses objectifs. Les lois devraient s'harmoniser avec la politique forestière, un exercice qui peut démarrer à l'achèvement du processus d'élaboration de la politique forestière ou être conduit parallèlement.

Toutefois, même quand une politique forestière est mise en œuvre efficacement, l'évolution des conditions et de nouveaux événements peuvent imposer une révision ou une adaptation de la politique. Les gestionnaires forestiers devraient continuer à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et la révision de la politique en assurant que des connaissances techniques fiables sont communiquées en temps voulu aux responsables des politiques et que le dialogue est maintenu entre les parties prenantes pour le faciliter.

Les tables rondes ont été utilisées avec succès dans de nombreux pays comme moyen de maintenir ouverts les dialogues sous-nationaux et nationaux et faire en sorte que les processus d'élaboration des politiques en cours reçoivent un soutien opérationnel et financier adéquat. Une autre façon d'appliquer une politique forestière est de mettre en œuvre certains éléments sur une base pilote pour démontrer leur valeur. Cette approche a été adoptée, par exemple, pour la délivrance de certificats de compensation forestière ("certificados de abono forestal") aux petits exploitants dans le comté de Hojancha au Costa Rica; deux ans plus tard, le système testé a été appliqué à l'ensemble du pays.

Comment reconnaît-on une bonne politique forestière ?

Une politique forestière type consiste en un énoncé de politique, appelé parfois énoncé des priorités stratégiques ; un programme à moyen terme (un programme pluriannuel de travail, par exemple) et un plan d'action à court terme.

Énoncé de politique. Les différents pays ont des énoncés structurés de façon différente - certains n'ont que dix pages alors que d'autres sont beaucoup plus longs. Tous les énoncés de politique présentent les objectifs et buts pour le secteur forestier. Les objectifs peuvent être par exemple les suivants :

- La politique forestière est bien intégrée dans les politiques nationales, régionales et sectorielles et occupe une place prioritaire dans le programme de développement national.
- Les impacts négatifs sur les forêts sont réduits et les ressources forestières et la biodiversité protégées et conservées.
- Les forêts sont gérées conformément aux plans de gestion pluri-objectifs intégrés et mises en valeur sur la base d'informations fiables et de méthodologies modernes pour les évaluations et l'inventaire des ressources forestières.
- La politique améliore le cadre juridique et institutionnel pour la mise en valeur, la gestion et la conservation de toutes les forêts, rationalisant la coordination et la coopération entre les organismes.
- La politique décrit les mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilisation dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières, y compris la mise en application appropriée du code forestier.
- La politique étend la juridiction de l'organisme forestier pour faciliter la protection et la conservation des arbres, des forêts et des mangroves sur les terres privées dans les zones rurales et urbaines.
- La politique renforce les institutions et les capacités dans le secteur forestier.
- La politique collecte les informations sur les ressources forestières
- La politique réduit la pauvreté et assure la sécurité alimentaire.

Les énoncés de politique contiennent souvent les sections suivantes : contexte ou informations de base ; vision pour le secteur ; approche de la mise en œuvre ; et [distribution des responsabilités](#).

Programme à moyen terme. Les énoncés de politique ne fournissent pas normalement d'abondants détails sur les moyens de mise en œuvre ou les responsabilités des intervenants. En revanche, ces détails sont fournis dans une étape successive de l'élaboration de la politique où le programme à moyen terme est défini à l'aide de processus consultatifs. Un programme à moyen terme cherche à définir *comment* les priorités stratégiques seront réalisées et *qui* sera impliqué dans leur application. Ce qui suit est un exemple d'une partie d'un programme à moyen terme :

- Les liaisons et complémentarités de la politique forestière avec d'autres politiques de développement nationales, sectorielles et régionales (réduction de la pauvreté, développement régional, agriculture, tourisme, énergie, éducation, adaptation au changement climatique, etc.) seront renforcées par :

- L'établissement d'un organisme de coordination/consultation formé des représentants de haut niveau de ministères clés, y compris le ministère des finances, pour coordonner les politiques nationales sectorielles et les activités des donateurs internationaux qui pourraient avoir des impacts sur la mise en valeur des forêts ;

- L'évaluation et la spécification du milieu institutionnel de la mise en œuvre des politiques, y compris les fonctions et responsabilités des différents ministères et organismes. Cela inclura une définition de la façon dont les citoyens intéressés (peuples autochtones, petits exploitants et secteur privé) agiront dans le cadre de leurs organismes respectifs pour la protection de leurs droits.

- Des programmes intégrés pour la conservation et l'utilisation des forêts et des autres ressources naturelles seront introduits et soutenus
- Des dispositions budgétaires et financières seront stipulées pour rendre la politique réalisable en :

- Affectant des budgets pour les organisations responsables ;

- Cherchant des possibilités intérieures/extérieures d'investissement ;

- Créant des capacités dans les organisations du secteur public et privé ;

- Créant des mécanismes novateurs comme les paiements pour les services environnementaux, sur la base de compensations pour les externalités par les secteurs publics et privés.

Un plan d'action à court terme pour la mise en œuvre de la politique et la réalisation des objectifs déclarés peut aussi être préparé. Un exemple. Peut être trouvé [ici](#).

Les [études de cas](#) indiquées dans ce module fournissent d'autres exemples de politiques forestières, , d'application de politiques forestières et de leur processus d'élaboration.

Les différents niveaux des politiques forestières

La plupart des politiques forestières sont guidées au plan national, bien que des politiques forestières sous-nationales et locales existent souvent aussi. La prolifération d'accords internationaux sur les politiques forestières depuis le début des années 1990, fait que aujourd'hui une vingtaine d'entre eux environ concernent de divers aspects de la foresterie. Les politiques forestières ne peuvent être efficaces si elles sont appliquées dans l'isolement ; dans la mesure du possible, les processus d'élaboration et d'application des politiques forestières nationales doivent collaborer et s'harmoniser avec les processus stratégiques aux niveaux supérieurs (régional ou mondial, par exemple) et inférieurs (sous-nationaux).

Les politiques forestières sont élaborées à différents niveaux du gouvernement pour diverses raisons. Dans certains pays, par exemple, les gouvernements sous-nationaux ont beaucoup plus de compétences que les gouvernements nationaux en matière de GDF, des cadres beaucoup plus diversifiés et une responsabilité constitutionnelle claire. Dans ces pays, il est raisonnable d'élaborer des politiques forestières sous-nationales. Au Canada, les cadres des politiques forestières diffèrent largement entre les provinces. En Colombie britannique, des accords forestiers communautaires ont été établis qui, aux yeux des organisations forestières communautaires, ont eu un large succès [en termes de participation publique](#). La province vante aussi un modèle réussi de consultations multi-parties prenantes au niveau de la prise de décisions sur l'utilisation des terres, basé sur des [exercices de recherche du consensus](#). Ces processus présentent un risque d'incohérence des politiques provinciales par rapport aux politiques centrales ; idéalement, les pays ayant des politiques forestières sous-nationales auront aussi des politiques nationales englobantes devant assurer la cohérence au niveau national.

Les instances et les conseils multi-parties prenantes sous-nationaux sont des outils importants pour renforcer le dialogue entre le gouvernement et les parties prenantes dans les processus nationaux d'élaboration et d'application des politiques. Les gestionnaires et propriétaires forestiers devraient considérer ces plateformes comme des opportunités de être impliquer et de jouer un rôle moteur dans la prise de décision sur les forêts.

Les instances forestières multi-parties prenantes ont eu du succès au Guatemala, un pays avec 20 ans d'expériences dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre [participative des politiques forestières](#). Il a été établi des tables rondes sur les forêts (« mesas de concertación y política forestal ») comme mécanismes autonomes pour le dialogue sous-national comprenant des représentants du gouvernement central, des autorités locales, des organisations non gouvernementales et de la société civile et des compagnies privées intervenant dans la production, la conservation, la protection et l'utilisation des ressources forestières. Les objectifs des tables rondes sont de discuter, analyser et proposer des solutions pour les problèmes forestiers ; soutenir la formulation de la politique forestière nationale ; proposer et mettre en œuvre des mesures aux niveaux sous-national et national ; promouvoir l'utilisation des forêts pour le développement socioéconomique et proposer et mettre en œuvre la formation et le renforcement des capacités. Les participants perçoivent largement que les tables rondes sont réussies grâce à la participation des intervenants sous-nationaux de multiples secteurs ; la formulation consécutive de programmes de développement forestier sous-nationaux ; et leur rôle dans la diffusion de la politique et du programme forestiers nationaux.

Un exemple particulièrement intéressant du résultat du processus de tables rondes consiste dans les concessions communautaires au Guatemala, octroyées dans la Réserve de Biosphère Maya du Petén, où un demi million environ d'hectares de forêts est géré durablement par les communautés locales, fournissant des avantages locaux et conservant les forêts. Dans les zones octroyées aux communautés les incendies forestiers et les empiètements de terres sont pratiquement inexistantes ; dans le reste de la Réserve de biosphère Maya, en revanche, les déforestations et les incendies de forêts prédominent.

Étapes fondamentales de l'élaboration des politiques et quand et comment les gestionnaires forestiers peuvent et devaient participer

La formulation d'une politique efficace comprend plusieurs étapes clés. Les gestionnaires individuels, les propriétaires et les communautés forestières peuvent ne pas participer à toutes ces étapes (bien que leurs organisations représentatives devaient le faire), mais il est important qu'ils comprennent ces étapes ainsi que les possibilités de participer à différents stades, et les avantages qui peuvent découler de cette participation.

Planification, renforcement des capacités et communication. Les premières étapes de la formulation des politiques comprennent: la description des responsabilités des organismes décisionnels ; établissement de la façon dont les groupes de parties prenantes concernées participeront ; la préparation des plans de travail, des calendriers et des budgets ; la préparation des stratégies de communication ; et le renforcement des capacités à gérer le processus et à engager les [groupes de parties prenantes de façon significative](#).^[1] Les processus durent en moyenne de 12 à 18 mois.

Les gestionnaires forestiers peuvent et devraient participer à cette étape de la formulation de la politique pour communiquer leurs attentes sur la façon dont les forêts devraient être gérées, tirant parti de leur propre expérience et pour aider à renseigner les intéressés (populations locales, y compris les communautés autochtones, par exemple) sur ce à quoi s'attendre du processus de formulation de la politique et encourager une large participation. En fonction du contexte, des ressources peuvent être mises à disposition (ou recherchées) pour aider à renforcer les capacités des gestionnaires forestiers à s'engager dans cette étape. Ainsi, négocier avec les intéressés et les renseigner exigent des compétences en matière de communication qui peuvent être perfectionnées grâce à la formation.

Analyse préparatoire : fournir des informations de base clés. Des informations fiables, de haute qualité sur des questions juridiques, économiques, environnementales, techniques, politiques et sociales et d'autres politiques sont essentielles pour l'élaboration de politiques forestières rationnelles. par exemple, on a besoin de données impartiales sont exigées sur :

- Les ressources forestières, leurs utilisations et leur gestion ;
- Le contexte environnemental, politique, social, démographique, économique et technologique et ses tendances ;
- Les politiques, lois et stratégies en vigueur et passées concernant les forêts ;
- Les utilisations des terres, l'aménagement du territoire et leurs régimes de propriété et de gestion des terres.
- Des arrangements institutionnels et des capacités.
- Des questions clés de politique forestière nationale – ce qui a réussi (et ce qui n'a pas bien réussi) dans le passé et les liens avec d'autres politiques.
- Les engagements internationaux relatifs aux forêts.

L'expérience et les connaissances des gestionnaires et des propriétaires forestiers – et les données qu'ils détiennent – sur différents

aspects des forêts font qu'ils sont bien placés pour participer à la formulation de politiques basées sur de données fiables l'évidence. Les gestionnaires forestiers peuvent contribuer à assurer que les objectifs des politiques sont réalisables techniquement et qu'ils ont, de ce fait, des chances réalistes d'être mis en œuvre.

Obtenir un leadership politique de haut niveau et un soutien administratif. Sans un soutien politique de haut niveau, de la part, par exemple, des chefs d'État, des ministères gouvernementaux ou du Parlement, il est improbable que les ministères d'autres secteurs participent activement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques forestières.

Engager les organismes gouvernementaux dans des secteurs autres que le secteur forestier aux niveaux local, sous-national et national est donc essentiel pour la formulation d'une bonne politique et sa mise en œuvre efficace (y compris un soutien financier).

Les gestionnaires et propriétaires forestiers doivent se rendre compte de l'importance d'un soutien politique de haut niveau. Ils peuvent appuyer cette étape en fournissant des informations objectives sur le processus de formulation des politiques, ce qui permettrait de convaincre les autorités de haut niveau du besoin de réforme et d'assurer qu'un budget adapté est affecté.

Déterminer qui doit participer et comment, et le type de soutien nécessaire. La représentation efficace des intéressés dans le processus de formulation des politiques est cruciale, mais différentes parties prenantes seront impliquées concernées à des niveaux différents – de l'information (par des présentations et des prospectus) et la consultation (par des questionnaires, par exemple) à la prise de décisions partagée (participation aux négociations) et mise en œuvre. C'est pourquoi (entre autres), la formulation participative des politiques peut être complexe. Les outils suivants peuvent aider les responsables de la gestion ou de la coordination de la formulation des politiques à déterminer la mesure dans laquelle (et quand et comment) différentes parties prenantes devraient participer, et aider à régler les conflits concernant la gestion des forêts :

[Renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux](#); [Gestion participative des conflits pour le renforcement des programmes forestiers nationaux \(pfm\)](#); [Outils moteurs: manuel d'utilisation d'outils et des ressources pour influencer les politiques dans la gestion des ressources naturelles](#); et [Outils pour l'analyse institutionnelle, politique et sociale de la réforme des Politiques](#).

Bien qu'il soit improbable que les gestionnaires forestiers déterminent qui doit participer au processus de formulation des politiques forestières, ils devraient comprendre que les facilitateurs devront les engager comme les autres parties prenantes à différents stades du processus, par des moyens différents. Pourquoi cela est-il important ? Entre autres choses, la participation de multiples parties prenantes au processus de formulation des politiques peut contribuer à établir des partenariats entre parties prenantes, éviter ou gérer des situations conflictuelles et créer les capacités nécessaires pour traiter les désaccords entre groupes d'intérêts.

Guider et gérer le processus : Un organisme de direction ou une équipe de gestion – souvent appelé comité de direction – comprenant des représentants des gouvernements locaux et nationaux, du secteur privé, de la société civile et des peuples autochtones – s'occupe normalement de guider les processus de formulation et d'application des politiques forestières. Ce comité de direction est en définitive responsable de la soumission de l'énoncé de politique préliminaire au gouvernement et de divers aspects connexes, comme la communication avec les parties prenantes. Les comités de direction avec les représentants des groupes de parties prenantes principales peuvent :

- Assurer l'accès à l'information que détiennent ces groupes de parties prenantes et améliorer la compréhension des impacts des politiques forestières précédentes ;
- Faire des recommandations qui tiennent compte des intérêts des groupes de parties prenantes principales.
- Améliorer la diffusion des conclusions et recommandations parmi les divers intéressés.
- Obtenir une meilleure acception des politiques forestières révisées et des arrangements pour leur mise en œuvre.

Les gestionnaires forestiers devraient se tenir au courant du travail du comité de direction (ou d'autres formes d'équipe de gestion) et accepter de s'y engager, le cas échéant.

Formuler un accord par le dialogue et la négociation. Quatre étapes distinctes caractérisent l'accord sur la politique forestière : 1) dialogues des parties prenantes aux niveaux local, sous-national (provincial ou étatique, par exemple) et national ; 2) conclusion de l'accord sur les buts et objectifs de la politique forestière, et la façon dont ils seront réalisés ; 3) rédaction de l'énoncé de politique forestière préliminaire; 4) validation de la politique forestière préliminaire.

Les dialogues multi-parties prenantes au début du processus sur des questions comme « Qui possède, gère et utilise nos forêts ? » « Comment planifier au mieux l'utilisation des terres ? » et « Les parties prenantes ont-elles des droits adaptés à leurs besoins ? » sont cruciaux pour éviter les conflits et les désaccords par la suite. Entre autres, une discussion sur les objectifs généraux, les contraintes et les

opportunités de la gestion des forêts peut émerger (étape 2). Pendant ce processus, un examen de la législation existante, des politiques connexes, des engagements internationaux, des cadres institutionnels, des répercussions financières et budgétaires aura lieu aussi, mais il s'agira d'un exercice technique réalisé principalement par des experts.

Lors de l'étape 3, le comité de direction rédige une politique provisoire tenant compte des résultats des dialogues des parties prenantes. Les opinions des experts techniques au sein ou hors du gouvernement et des personnes ne participant pas pleinement au processus de formulation mais ayant une influence sur l'adoption de la politique devraient être obtenues lors de cette étape.

Au cours de l'étape 4, un processus est établi pour informer les parties prenantes de la politique provisoire, obtenir leurs opinions à son égard et finaliser le document. Une fois que la version finale a été validée par une conférence multi-parties prenantes, le comité de direction effectue un examen final et soumet le programme à l'organisme gouvernemental guidant le processus, qui le présentera au chef du gouvernement, au conseil des ministres ou à d'autres organismes de haut niveau, selon qu'il convient.

Les processus de formulation des politiques forestières sont, en définitive, des négociations, et c'est dans l'intérêt des gestionnaires et propriétaires forestiers d'y participer, en premier lieu pour assurer que les résultats sont viables techniquement, réalistes sur le plan économique et social et responsables vis-à-vis de l'environnement et, en outre, pour faciliter la mise en œuvre de la politique et réduire les conflits. Un rôle particulièrement important pour les gestionnaires forestiers consiste à tenir les communautés locales au courant des décisions de haut niveau et à les encourager à participer au processus de formulation de la politique.

Mettre en œuvre une politique forestière

Malgré les bonnes intentions, les politiques forestières échouent souvent à cause de la faiblesse de la mise en œuvre, du manque de soutien, de la divergence des intérêts et de l'absence de sanctions et de mise en application. Des stratégies détaillées et des plans d'action devraient être élaborés pour la mise en œuvre de nouvelles politiques forestières, établissant – y compris avec une division claire des tâches – comment mettre la politique en pratique et réaliser ses objectifs. Les lois devraient s'harmoniser avec la politique forestière, un exercice qui peut démarrer à l'achèvement du processus d'élaboration de la politique forestière ou être conduit parallèlement.

Toutefois, même quand une politique forestière est mise en œuvre efficacement, l'évolution des conditions et de nouveaux événements peuvent imposer une révision ou une adaptation de la politique. Les gestionnaires forestiers devraient continuer à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et la révision de la politique en assurant que des connaissances techniques fiables sont communiquées en temps voulu aux responsables des politiques et que le dialogue est maintenu entre les parties prenantes pour le faciliter.

Les tables rondes ont été utilisées avec succès dans de nombreux pays comme moyen de maintenir ouverts les dialogues sous-nationaux et nationaux et faire en sorte que les processus d'élaboration des politiques en cours reçoivent un soutien opérationnel et financier adéquat. Une autre façon d'appliquer une politique forestière est de mettre en œuvre certains éléments sur une base pilote pour démontrer leur valeur. Cette approche a été adoptée, par exemple, pour la délivrance de certificats de compensation forestière ("certificados de abono forestal") aux petits exploitants dans le comté de Hojancha au Costa Rica; deux ans plus tard, le système testé a été appliqué à l'ensemble du pays.

E-learning

[How to monitor and promote policy changes on governance of tenure](#)



How to monitor and promote
policy changes on
governance of tenure

The course provides guidance on some of the main issues to consider when implementing a monitoring activity: how to select the most appropriate approach or to identify the best data sources for monitoring, how to effectively communicate the results of the monitoring activity...

Further Learning

Arnold, F.E, van der Werf, N. & Rametsteiner, E. 2014. [*Strengthening evidence-based forest policy-making: linking forest monitoring with national forest programmes*](#). Rome, FAO.

FAO. 2013. [*Implementing the Non-Legally Binding Instrument on All Types of Forests*](#)

FAO. 2006. [National forest programmes](#) – Unasylva No. 225

McDermott, C.L., O'Carroll, A & Wood, P. 2007. [*International forest policy – the instruments, agreements and processes that shape it*](#)

Web links

<http://www.fao.org/forestry/72857/en/> FAO Forest Policy website. Last accessed 23.07.2015

<http://www.fao.org/forestry/nfp-facility/en/> FAO National Forest Programme. Facility (NFP) Last accessed 23.07.2015

<http://www.fao.org/forestry/eu-flegt/en/> EU FAO FLEGT Programme. Last accessed 23.07.2015

Credits

This module was developed with the kind collaboration of the following people and/or institutions:

Initiator(s): Giulia Muir - FAO, Forestry Department

Contributor(s): Irina Buttoud - FAO, Forestry Department

Reviewer(s): Ronnie de Camino - CATIE; Manuel Guariguata - CIFOR; Hans Vellema - Tropenbos International; Lukas Giessen - Chair Group of Forest and Nature Conservation Policy, University Goettingen, IUFRO Working Party

This module was revised in 2018 to strengthen gender considerations.

Initiator(s): Gender Team in Forestry

Reviewer(s): Giulia Muir - FAO, Forestry Department

